

# CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS

## DE L'ANNEE 2009 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2010

organisés par le :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-VIENNE - 55 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs  
B.P. 339 87009 LIMOGES CEDEX  
Tél. : 05 55 30 08 65 ou 05 55 30 08 43 ou 05 55 30 08 53 - [cdg87@cdg87.fr](mailto:cdg87@cdg87.fr) - [www.cdg87.fr](http://www.cdg87.fr)  
CATEGORIES A, B et C

Ce document est un calendrier prévisionnel ; seuls les arrêtés d'ouverture de concours permettront de les organiser effectivement.  
Les demandes sur INTERNET et par FAX seront traitées comme des demandes par voie postale, si elles comportent l'adresse postale complète du candidat.

Possibilité de pré-inscription en ligne sur le [www.cdg87.fr](http://www.cdg87.fr)

Envoi de la brochure du concours contre enveloppe 23 x 16, timbrée à 1,33 €, à vos nom et adresse.

Envoi du dossier d'inscription contre enveloppe 32 x 23, timbrée à 1,33 €, à vos nom et adresse.

### **CONCOURS ET EXAMENS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE**

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<b>CONCOURS DE REDACTEUR</b> (dates sous réserves)  - interne sur épreuves (1)  - externe sur épreuves (2)  - troisième concours (3)  <b>SPECIALITES :</b> - ADMINISTRATION GENERALE - SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	<u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> du 17/03 au 08/04/2009	16 avril 2009	16 SEPTEMBRE 2009  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 87 et C.D.G. 19	(1) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er Janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. (2) Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : - Baccalauréat ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités ; - Diplôme homologué au niveau IV des titres ou diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 ; - Ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires, ou être titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires. (3) Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Ces activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.

## FILIERE TECHNIQUE

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<p><b>CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b></p> <p>Concours sur épreuves</p> <p><b>SPECIALITE CONDUITE ET MECANIQUE AUTOMOBILES</b></p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> du 05/08 au 20/08/2008</p>	<p>27 août 2008</p>	<p>28 JANVIER 2009</p> <p><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 87</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires des permis de conduire des catégories B, C, D, et E en cours de validité.</p>
<p><b>CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b></p> <p>- interne sur épreuves (1)</p> <p>- externe sur titres avec épreuves (2)</p> <p>- troisième concours (3)</p> <p><b>SPECIALITES :</b></p> <p>- Agencements et revêtements</p> <p>- Espaces verts et installations sportives</p> <p>- Installations électriques, sanitaires et thermiques</p> <p>- Magasinage des ateliers</p> <p>- Restauration</p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> du 05/08 au 20/08/2008</p>	<p>27 août 2008</p>	<p>28 JANVIER 2009</p> <p><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 87</p>	<p>(1) Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs</p> <p>(2) Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (BEP, CAP...) de la nomenclature du répertoire nationale des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celles des spécialités dans laquelle le candidat concourt.</p> <p>(3) Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>
<p><b>CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE (SOUS RESERVE)</b></p> <p>- interne sur épreuves (1)</p> <p>- externe sur titres avec épreuves (2)</p> <p>- troisième concours (3)</p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> Du 25/08 au 16/09/2009</p>	<p>24 septembre 2009</p>	<p>13 JANVIER 2010</p> <p><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 87</p>	<p>1) Ouvert aux fonctionnaires et agents non-titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique ;</p> <p>2) Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt ;</p> <p>3) Ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de quatre ans au moins de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p><b>En attente de la répartition des spécialités par les Centres de Gestion</b></p>

## FILIERE TECHNIQUE suite

<b>EXAMEN D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE (SOUS RESERVE)</b>	<b><u>Voie postale, sur place et et sur Internet</u></b> Du 25/08 au 16/09/2009	<b>24 septembre 2009</b>	<b>13 JANVIER 2010</b>  <b><u>Centre organisateur</u></b>  <b>C.D.G. 87</b>	<p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade. (<i>dispositions dérogatoires</i>).</p> <p><i>Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions au tableau d'avancement.</i></p> <p><b>En attente de la répartition des spécialités par les Centres de Gestion</b></p>
---	---	----------------------------------	---	--

## CONCOURS ET EXAMENS INTERDEPARTEMENTAUX

En convention avec les Centres de Gestion de la Charente, la Charente Maritime, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, la Vienne et les Deux-Sèvres

**Les demandes de dossiers devront être effectuées auprès du Centre de Gestion organisateur**

### FILIERE ADMINISTRATIVE

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<p><b>CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (DATES SOUS RESERVE)</b></p> <p>- interne sur épreuves (1) - externe sur épreuves (2) - troisième concours (3)</p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet du 22/09 au 14/10/2009</u></p>	<p>22 octobre 2009</p>	<p>17 MARS 2010</p> <p style="text-align: center;"><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 79, 17 et 23</p>	<p>(1) Ouvert aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er Janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.</p> <p>(2) Ouvert aux candidats titulaires d'un Titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente</p> <p>(3) Ouvert aux Candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>
<p><b>EXAMEN DE REDACTEUR</b></p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet du 16/12/08 au 07/01/2009</u></p>	<p>15 janvier 2009</p>	<p>17 JUIN 2009</p> <p style="text-align: center;"><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 16</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants et comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont 4 ans accomplis au titre des missions précitées, <b>OU</b> aux fonctionnaires de catégorie C, comptant au moins 10 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.</p>
<p><b>EXAMEN DE REDACTEUR CHEF</b></p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet du 16/12/08 au 07/01/2009</u></p>	<p>15 janvier 2009</p>	<p>12 MAI 2009</p> <p style="text-align: center;"><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 86</p>	<p>Ouvert aux Rédacteurs ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade ou aux Rédacteurs Principaux sans condition d'ancienneté.</p>
<p><b>EXAMEN D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b></p>	<p><u>Voie postale, sur place et sur Internet du 16/09 au 08/10/2008</u></p>	<p>16 octobre 2008</p>	<p>18 MARS 2009</p> <p style="text-align: center;"><u>Centre organisateur</u></p> <p>C.D.G. 19</p>	<p>Ouvert aux adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade (<i>dispositions dérogatoires</i>).</p>

## FILIERE ANIMATION

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<b>CONCOURS D'ANIMATEUR</b>	<u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> du 24/03 au 15/04/2009	23 avril 2009	24 SEPTEMBRE 2009  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 86	<p>(1) Ouvert aux candidats titulaires du Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (B.E.A.T.E.P.) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans les spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loisirs tous publics ;</li> <li>- techniques de l'information et de la communication ;</li> <li>- pêche de loisirs ;</li> <li>- animation culturelle ;</li> <li>- animation sociale.</li> </ul> <p>(2) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services publics compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique</p> <p>(3) Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et la mise en oeuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>

## FILIERE CULTURELLE

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<b>EXAMEN D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>  (DATES SOUS RESERVE)	<u>Voie postale, sur place et sur Internet</u> du 15/09 au 07/10/2009	15 octobre 2009	18 MARS 2010  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 16	Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe, avoir atteint le 3 <sup>ème</sup> échelon et justifier de deux ans de services effectifs dans leur grade ( <i>dispositions dérogatoires</i> ).

## FILIERE MEDICO-SOCIALE

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<p><b>CONCOURS DE PSYCHOLOGUE</b></p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p>	<p><u>Voie postale, sur place et Internet</u> du 28/08 au 25/09/2008</p>	<p>7 octobre 2008</p>	<p><b>28 JANVIER 2009</b></p> <p><u>Centre organisateur</u></p> <p><b>C.D.G. 79</b></p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>1°- de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;</li> <li>- soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;               <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n°2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le décret n°92-853 du 28 août 1992.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-1</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon.</li> <li>-Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II.</li> <li>- Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II.</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III.</li> <li>- Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université de Lyon-II</li> <li>- Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III.</li> <li>- Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II.</li> <li>- Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris.</li> <li>- Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris.</li> <li>- Diplôme de psychologie de l'université Paris-V.</li> <li>- Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII.</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-X.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II.</li> <li>- Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II.</li> <li>- Diplôme de psychologue praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris.</li> <li>- Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.</li> </ul> </li> </ul> <p>2°- de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes ci-dessus,</p> <p>3°- du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ;</p> <p>4°- du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;</p> <p>5°- du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.</p>
<p><b>CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF</b></p> <p>- sur titres avec épreuves dans les spécialités suivantes :</p> <p>- <i>Assistance de Service Social</i></p> <p>- <i>Education spécialisée</i></p> <p>- <i>Conseil en Economie Sociale et Familiale</i></p>	<p><u>Voie postale, sur place et par Internet</u> du 26/05 au 17/06/2009</p>	<p>25 juin 2009</p>	<p><b>1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2009</b></p> <p><u>Centre organisateur</u></p> <p><b>C.D.G. 19</b></p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>pour la spécialité « Assistance de service social »</b>, du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,</li> <li>- <b>pour la spécialité « Education spécialisée »</b>, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,</li> <li>- <b>pour la spécialité « Conseil en économie sociale et familiale »</b>, du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale.</li> </ul>

## FILIERE MEDICO-SOCIALE suite

Nature du concours ou de l'examen	Date de retrait des dossiers	Date de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Conditions
<b>CONCOURS d'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (DATES SOUS RESERVE)</b> - sur titres avec épreuves.	<u>Voie postale, sur place et par Internet</u> du 02/09 au 23/09/2009	1 <sup>er</sup> octobre 2009	9 FEVRIER 2010  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 86	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.
<b>CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE</b> - sur titres avec épreuves	<u>Voie postale, sur place et par Internet</u> du 14/10 au 05/11/2008	14 novembre 2008	11 MAI 2009  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 19	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme professionnel d'Aide Soignant, du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico psychologique ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau V délivré dans une discipline à caractère médico-social ou avoir satisfait après 1971 à l'examen de passage de 1 <sup>ère</sup> en 2 <sup>ème</sup> année du diplôme d'Etat d'Infirmier ou après 1979 du diplôme d'Infirmier de secteur psychiatrique
<b>CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE</b> - sur titres avec épreuves	<u>Voie postale, sur place et par Internet</u> du 26/05 au 17/06/2009	25 juin 2009	21 OCTOBRE 2009  <u>Centre organisateur</u>  C.D.G. 79	Ouvert aux candidats titulaires du C.A.P. « Petite Enfance »

CENTRE	ADRESSE	TELEPHONE
16 (Charente)	30 Rue Denis Papin 16022 ANGOULEME CEDEX	05 45 69 70 07
17 (Charente-Maritime)	85 Boulevard de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9	05 46 27 47 00
19 (Corrèze)	Résidence Clémenceau - 1 Rue des Récollets - 19000 TULLE	05 55 20 69 41
23 (Creuse)	Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET	05 55 51 90 20
24 (Dordogne)	Maison des Communes - Boulevard de Saltgourde - B.P. 108 24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9	05 53 02 87 00
79 (Deux-Sèvres)	7 Rue Chaigneau BP 30 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE	05 49 06 08 53
86 (Vienne)	Avenue René Cassin – Téléport 2 – B.P. 20205 86962 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX	05 49 49 12 12